

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 9 octobre 2019

N°14

**Objet : Modification du plan de
financement du poste mutualisé
GEMAPI – Avenant avec le
Parc Naturel Régional du
Verdon**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENARE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLSI Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Etaient excusés :

AUBERT Serge	PELESTOR Michel
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
FERAUD Maryline	ROCHAT Jacques
FLORES Sylvain	THONNATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2019

Application article 6, loi n° 2019-1008
99_DE-004-200067437-20191008-14_09102019

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération du 10 avril 2019, le conseil a approuvé la convention financière relative au poste mutualisé de charge d'étude GEMAPI Bassin versant du Verdon avec le Parc Naturel Régional du Verdon qui prévoyait dans son article 4 une participation de PAA pour l'année 2018 évaluée à 465 €.

Le Parc nous a informé par courrier que le montant de la participation 2018 doit être réévalué.

En effet, le versement de l'agence de l'eau avait été forfaitaire (29 900 € prévisionnels) sur l'année 2017, allant au-delà des 65% prévus dans le plan de financement.

Lors de l'établissement du plan de financement et des conventions 2018, le montant retenu pour l'aide de l'agence de l'eau a été le même montant forfaitaire de 29 900 €. Finalement, l'agence de l'eau rééquilibre l'aide sur la période du dossier de financement (2017-2018) à 65% du salaire brut chargé ; en conséquence l'aide 2018 sera donc inférieure à ce qui était prévu dans la convention financière (rééquilibrage entre les 2 années 2017 et 2018) et le montant d'autofinancement indiqué dans la convention pour le poste sur l'année 2018 est sous-estimé : le financement final sur 2018 est de 43% en raison de ce rééquilibrage.

Il convient donc par avenant de modifier la participation de PAA pour l'année 2018 à 1166 €

Néanmoins, sur la période 2017-2018 le financement du poste par l'agence de l'eau est bien de 65% du salaire brut chargé, comme prévu initialement.

Il vous est demandé :

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Denis Baille, vice-président délégué à la GEMAPI,

- A signer l'avenant avec le Parc Naturel Régional du Verdon

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Application de la Loi n° 2015-912 du 7 août 2015

99_DE-004-200067437-20191009-14_00102019